

# PLAN LOCAL D'URBANISME de



# DURFORT ET SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC



## Pièce 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Maîtrise d'œuvre

**Terre d'Urba, urbanistes, mandataire**

Agence MTDA, bureau d'études environnement

Cyril Gins, Paysagiste

*PLU prescrit par DCM du 23/02/2023*

*PLU arrêté par DCM du*

*PLU approuvé par DCM du*

**03 mars 2025**

# PREAMBULE – CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTENU DU PADD

Extrait de l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à (...) l'article 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L.4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L.123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L.153-27 ».

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le projet communal regroupant les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement.

Il est construit à partir :

- des constats et enjeux mis en évidence par le diagnostic,
- des objectifs retenus par les élus à partir du projet politique,
- des objectifs de croissance démographique, des disponibilités foncières du territoire, des objectifs de réduction de la consommation d'espace,
- des débats et éléments mis en avant lors de la concertation publique,
- des documents cadres qui fixent des objectifs en matière de développement urbain, économique, démographique, écologique.

Illustration de la volonté de la commune de maîtriser et définir son développement de manière durable et cohérente, le PADD se doit de répondre aux besoins de développement de la commune de Durfort et Saint-Martin-de-Sossenac par une gestion économe, équilibrée et durable de l'espace.

# PREAMBULE – CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTENU DU PADD

Le projet communal s'articule autour de 5 grands axes qui sont déclinés au travers des orientations et des objectifs du PADD de Durfort et Saint-Martin-de-Sossenac.

## 5 axes du projet communal

### Equilibre et dynamisme

Une croissance démographique maîtrisée.  
Une offre en logements diversifiée.  
Un développement urbain raisonné et économe en foncier.

### Lien / Complémentarité

Créer du lien et rechercher une complémentarité entre « les centralités villageoises », travailler les coutures urbaines.

### Développement

Des supports de développement économique : commerces, services, artisanat, tourisme et agriculture.

### Qualité

Un cadre de vie de qualité  
Un village valorisé et apaisé

### Protection et résilience

Un urbanisme durable.  
Une protection de la biodiversité et des ressources naturelles.  
Une prise en compte des risques.  
La limitation des nuisances et pollutions.

# PREAMBULE – CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTENU DU PADD

Chaque orientation se décline en actions qui permettront d'articuler des visions à court et moyen termes de l'évolution de la commune mais aussi de spatialiser les grandes orientations d'aménagement.

Le PADD servira de base à l'établissement des éléments réglementaires et du rapport de présentation. Même si le PADD n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme, le règlement et les orientations d'aménagement doivent être cohérents avec celui-ci.

Le PADD est structuré autour de **5 grandes orientations générales qui se déclinent en 17 objectifs.**

## **O**RIENTATION 1 – ASSURER LE MAINTIEN D'UNE DYNAMIQUE VILLAGEOISE

OBJECTIF 1 : MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

OBJECTIF 2 : ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN LOGEMENTS

OBJECTIF 3 : PERMETTRE UNE DENSIFICATION ADAPTÉE DES ESPACES BÂTIS ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

OBJECTIF 4 : LIMITER LES SECTEURS D'EXTENSION URBAINE ET ENCADRER LEUR AMÉNAGEMENT

## **O**RIENTATION 2 – CRÉER DU LIEN ET UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES CENTRALITÉS VILLAGEOISES

OBJECTIF 1 : REDYNAMISER ET METTRE EN VALEUR LE NOYAU VILLAGEOIS HISTORIQUE

OBJECTIF 2 : AFFIRMER ET TRAITER LES ESPACES DE CENTRALITÉS COMPLÉMENTAIRES AU NOYAU VILLAGEOIS HISTORIQUE

OBJECTIF 3 : TRAVAILLER LES LIAISONS INTERQUARTIERS

## **O**RIENTATION 3 – RENFORCER ET DIVERSIFIER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

OBJECTIF 1 : MAINTENIR UNE OFFRE EN COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

OBJECTIF 2 : DÉVELOPPER ET STRUCTURER L'OFFRE TOURISTIQUE

OBJECTIF 3 : PRÉSERVER LE POTENTIEL AGRICOLE

## **O**RIENTATION 4 – PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

OBJECTIF 1 : APAISER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

OBJECTIF 3 : PRÉSERVER ET VALORISER LES QUALITÉS PATRIMONIALES BÂTIES

## **O**RIENTATION 5 – PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR UN URBANISME PLUS DURABLE ET MIEUX ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF 3 : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

OBJECTIF 4 : LIMITER LES NUISANCES ET POLLUTIONS

# **O**RIENTATION 1

**ASSURER LE MAINTIEN D'UNE  
DYNAMIQUE VILLAGEOISE**



# ORIENTATION 1 – ASSURER LE MAINTIEN D’UNE DYNAMIQUE VILLAGEOISE

## OBJECTIF 1

### MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

- ✓ Définir une trajectoire d'évolution démographique en adéquation avec les capacités d'accueil du territoire et les exigences règlementaires.
- ✓ S'orienter vers un développement maîtrisé avec un objectif de croissance de 0,7%/an d'ici 2035 en cohérence avec les objectifs du SCOT Piémont Cévenol. Cela permet le maintien du caractère rural et villageois avec un peu plus de 800 habitants à horizon 2035.
- ✓ Offrir les conditions d'accueil de jeunes ménages pour maintenir la dynamique villageoise.
- ✓ Prendre en compte et anticiper l'évolution de la structure démographique dans la définition des besoins en logements, services et équipements.

## OBJECTIF 2

### ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER L’OFFRE EN LOGEMENTS

- ✓ Produire à minima 30 logements sur la période 2025-2035 en cohérence avec l'ambition démographique communale, les besoins et les capacités d'accueil du territoire.
- ✓ Maintenir et garantir une mixité sociale et générationnelle sur le territoire.
- ✓ Répondre aux besoins en logements des habitants de la commune souhaitant évoluer dans leur parcours résidentiel (typologie, statut et taille de logement adaptés).
- ✓ Diversifier le parc de logements, produire des logements de tailles et de gammes variées;
- ✓ Promouvoir une offre de logements abordables, en accession et en location, à destination notamment des jeunes ménages, des primo-accédants; des actifs travaillant sur le territoire, et des personnes âgées.
- ✓ Permettre, de manière encadrée, les transformations du bâti existant dans les noyaux urbains historiques (village et hameau) pour une meilleure adéquation aux besoins de confort (économie d'énergie, ouvertures, espaces extérieurs, etc...) en cohérence avec le maintien des caractéristiques patrimoniales.

# ORIENTATION 1 – ASSURER LE MAINTIEN D’UNE DYNAMIQUE VILLAGEOISE



## Objectifs chiffrés du PLU :

La consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) pour la période de référence 2011-2021 est de 4,3 ha.

En cohérence avec les objectifs du SCOT Piémont Cévenol qui fixe une enveloppe maximale de 14 ha en extension pour les villages du bassin de Saint-Hyppolite, le projet communal prévoit une réduction de la consommation foncière d’ENAF d’au moins 56% pour 2021-2031 (par rapport à la période 2011-2021) et d’au moins 22% à partir de 2031 (par rapport à la période 2021-2031).

## OBJECTIF 3

**PERMETTRE UNE DENSIFICATION  
ADAPTÉE DES ESPACES BÂTIS ET  
FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN**

- ✓ Promouvoir un projet urbain raisonné et économe en foncier, en orientant en priorité le développement urbain au sein de l’enveloppe bâtie existante.
- ✓ Permettre une densification douce et adaptée des tissus pavillonnaires en prenant en compte les enjeux écologiques et paysagers.
- ✓ Encourager la réhabilitation des logements vacants et vétustes, notamment dans le noyau villageois historique et le hameau de Saint Martin-de-Sossenac.
- ✓ Poursuivre la politique d’acquisitions foncières, notamment sur les logements vacants et les bâtis mutables, afin de proposer une offre en logements complémentaire pour les jeunes ménages.
- ✓ Conserver les hameaux de Saint Martin-de-Sossenac et Valensole dans leur enveloppe bâtie actuelle afin de prendre en compte les risques naturels et préserver leur caractère patrimonial.

## OBJECTIF 4

**LIMITER LES SECTEURS D’EXTENSION  
URBAINE ET ENCADRER LEUR  
AMENAGEMENT**

- ✓ Limiter l’étalement urbain et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers conformément aux exigences règlementaires, fixer des limites claires à l’urbanisation.
- ✓ Prendre en compte les problématiques foncières dans la délimitation des secteurs de développement urbain afin de privilégier des projets réalisables à horizon PLU. Deux secteurs de développement sont identifiés dans le PLU : le secteur du Perussier au Nord du village, et un secteur à l’entrée Sud du village le long de la route de Sauve.
- ✓ Encadrer l’aménagement des deux secteurs de développement urbain au travers de principes d’urbanisme durables (densité minimale de 17 log/ha en cohérence avec les orientations du SCOT, insertion paysagère, prise en compte des enjeux environnementaux, gestion durable des stationnements...)

# O RIENTATION 2

## CRÉER DU LIEN ET UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES CENTRALITÉS VILLAGEOISES



# ORIENTATION 2 – CRÉER DU LIEN ET UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES CENTRALITÉS VILLAGEOISES

## OBJECTIF 1

REDYNAMISER ET METTRE EN VALEUR LE NOYAU VILLAGEOIS HISTORIQUE

- ✓ Valoriser les qualités patrimoniales bâties et naturelles.
- ✓ Favoriser un investissement à l'année du centre ancien.
- ✓ Valoriser les espaces publics de centralité en lien avec l'activité touristique, repenser leurs usages et améliorer leur traitement urbain.
- ✓ Limiter l'usage de la voiture dans le noyau villageois historique, et réorganiser l'offre en stationnements périphérique.
- ✓ Promouvoir une cohérence architecturale globale permettant d'éviter l'effet d'addition d'écritures architecturales disjointes.
- ✓ Valoriser la place de l'Eglise comme lieu de vie et de rencontre pour le village et reporter le stationnement sur un autre espace de stationnement à aménager.

## OBJECTIF 2

AFFIRMER ET TRAITER LES ESPACES DE CENTRALITÉS COMPLÉMENTAIRES AU NOYAU VILLAGEOIS HISTORIQUE.

- ✓ Requalifier l'espace public de la place des Aires afin de créer une véritable place de village. Affirmer cet espace structurant de centralité complémentaire, vecteur de rencontre, en lien avec les équipements présents en périphérie.
- ✓ Réorganiser le stationnement de la Place de l'Aire dans un projet global de requalification Créer un espace mutualisé et polyvalent (stationnement, espace de rencontre, aménité villageoise, jeux pour enfants, jeux de boules...).
- ✓ Créer des liaisons urbaines entre le noyau villageois historique et la place de l'Aire (traitement urbain marquant les parcours piétons notamment par la rue de la Fontaine), traitement qualitatif de la traversée urbaine pour limiter l'effet de coupure induit par la route départementale.
- ✓ Conforter le pôle d'équipements de plein air et de loisirs de Gargory comme un espace de centralité secondaire complémentaire aux espaces publics villageois.
- ✓ Permettre l'évolution du bâti existant au sein du hameau de Saint Martin-de-Sossenac afin de maintenir une offre en logements complémentaires à celles du village.

# ORIENTATION 2 – CRÉER DU LIEN ET UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES CENTRALITÉS VILLAGEOISES

## OBJECTIF 3

### TRAVAILLER LES LIAISONS INTERQUARTIERS

- ✓ Sécuriser l'accessibilité via les modes doux au secteur d'équipements sportifs de Gargory depuis le village et les différents quartiers d'habitat.
- ✓ Traiter la traversée urbaine de la route départementale afin d'atténuer l'effet de coupure et de créer un espace de liaison qualitatif entre le noyau villageois et le quartier constitué autour de la place de l'Aire.
- ✓ Poursuivre le maillage de la zone urbaine en cheminements doux; Poursuivre l'aménagement d'itinéraires piétons et cyclables complémentaires à ceux déjà existants;
- ✓ Améliorer la desserte des quartiers périphériques du village, et travailler sur leur maillage via des liaisons douces.
- ✓ Contribuer à l'amélioration de la desserte du territoire communal avec les différentes autorités organisatrices de mobilité, en accompagnant le développement des transports en commun et des modes doux afin de limiter l'usage de l'automobile.
- ✓ Mailler les secteurs d'extension avec le village en cheminements doux.

# O RIENTATION 3

RENFORCER ET  
DIVERSIFIER LE TISSU  
ÉCONOMIQUE LOCAL



# ORIENTATION 3 – RENFORCER ET DIVERSIFIER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

## OBJECTIF 1

### MAINTENIR UNE OFFRE EN COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

- ✓ Soutenir la création d'emplois afin de maintenir un dynamisme économique communal et limiter les flux de déplacements domicile-travail vers les polarités alentours.
- ✓ Assurer le maintien des commerces de proximité dans le village, et des activités existantes notamment le long de la route de Saint Hyppolite-du-Fort.
- ✓ Maintenir une offre en équipements et services adaptée à la taille de la commune, et attractive afin de favoriser l'accès aux équipements et aux services pour toute la population.
- ✓ Adapter les équipements existants afin de répondre aux besoins des associations et des citoyens.
- ✓ Maintenir la dynamique culturelle locale, soutenir le monde associatif.
- ✓ Mettre en place les conditions d'accueil de nouveaux porteurs de projets en matière de commerces, services, artisanat afin de répondre à la demande locale.
- ✓ Prévoir la réalisation d'un espace de coworking.
- ✓ Optimiser la desserte numérique aux nouveaux projets afin de faciliter le télétravail et l'installation d'activités économiques sur la commune.

## OBJECTIF 2

### DÉVELOPPER ET STRUCTURER L'OFFRE TOURISTIQUE

- ✓ S'inscrire dans une stratégie globale de développement touristique à l'échelle du village, et du grand territoire.
- ✓ Créer des emplois locaux en s'appuyant sur le potentiel de développement touristique.
- ✓ S'appuyer sur l'histoire locale pour développer une offre touristique globale : l'histoire des Huguenots, projets liés à la découverte du mammouth, mise en valeur de la circulade d'origine médiévale ...
- ✓ Mettre en lien les éléments patrimoniaux et touristiques, notamment par la mise en place de circuits de découverte (château, église, temple, circulade, faubourgs, moulins, ...).
- ✓ Valoriser le château, rechercher un usage public de ce patrimoine bâti particulièrement remarquable permettant de constituer un usage au cœur de la circulade.
- ✓ Travailler sur la sécurisation et la valorisation du site de la Rouquette en tant qu'espace vert patrimonial.
- ✓ S'appuyer sur les parcours de découverte portés par l'intercommunalité (GR 63 ...), relier la voie verte à Durfort afin d'accéder aux chemins de randonnée gérés par la CCPC.

# ORIENTATION 3 – RENFORCER ET DIVERSIFIER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

## OBJECTIF 3

### PRÉSERVER LE POTENTIEL AGRICOLE

- ✓ Préserver les espaces agricoles, en particulier les terres à fort potentiel agricole, et les secteurs de pâturage.
- ✓ Prendre en compte les projets de développement des exploitations agricoles en intégrant les enjeux environnementaux et paysagers, et permettre leur diversification notamment vers l'agritourisme de manière encadrée.
- ✓ Offrir les conditions d'un renforcement de l'agriculture locale comme moteur de développement économique, notamment par la préservation et la remise en culture des terres présentant un potentiel agricole.
- ✓ Favoriser l'accueil de jeunes agriculteurs en tenant compte des problématiques d'eau.
- ✓ Soutenir l'activité agricole locale; Valoriser les produits locaux en s'appuyant notamment sur les signes de qualité et développer les circuits courts.
- ✓ Valoriser la présence de la cave coopérative sur le territoire, promouvoir les produits locaux.
- ✓ Favoriser la venue de troupeaux pour nettoyer les bois.

# **O**RIENTATION 4

## **PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ**



# ORIENTATION 4 – PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

## OBJECTIF 1

### APAISER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

- ✓ Apaiser les déplacements dans le village et réduire la place de la voiture tout en organisant un stationnement adapté aux besoins des usagers (habitants, travailleurs, visiteurs).
- ✓ Etudier des zones piétonnes dans le cœur du village, et optimiser l'offre en stationnements en lien avec le traitement des espaces publics.
- ✓ Poursuivre le traitement et la sécurisation de la traversée urbaine (RD982), apaiser les flux dans la traversée du village et gérer les flux de circulation dans le noyau villageois en affirmant le caractère piétonnier prédominant aux abords de la circulade.
- ✓ Mailler les zones urbaines en cheminements doux. Poursuivre l'aménagement d'itinéraires piétons et cyclables complémentaires à ceux déjà existants;
- ✓ Contribuer à l'amélioration de la desserte du territoire communal avec les différentes autorités organisatrices de mobilité, en accompagnant le développement des transports en commun et des modes doux afin de limiter l'usage de l'automobile.
- ✓ Prévoir et identifier des espaces de covoiturage complémentaires, notamment à l'entrée du village le long de la route de Saint-Hippolyte-du-Fort.

## OBJECTIF 2

### PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

- ✓ Protéger les espaces remarquables et caractéristiques du grand paysage qui participent à l'identité de la commune .
- ✓ Mettre en valeur les éléments de paysage. Protéger les espaces paysagers non bâtis au sein de la zone urbaine qui encadrent la circulade et permettent sa lisibilité (jardins et boisements remarquables ...).
- ✓ Travailler les interfaces entre les espaces urbains et le paysage naturel et agricole.
- ✓ Préserver et valoriser les éléments de patrimoine rural (architectural et paysager), témoins des pratiques agricoles anciennes.
- ✓ Maintenir l'équilibre entre bâti et végétal dans les secteurs présentant une sensibilité paysagère et environnementale.
- ✓ Préserver le socle paysager du village.
- ✓ Considérer les espaces paysagers sensibles comme des éléments du patrimoine à préserver : plaine agricole et ouverte, coteaux boisés, coupures vertes, entrée de village Est.
- ✓ Maintenir et valoriser les points de vue remarquable sur le village et les paysages.

# ORIENTATION 4 – PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

## OBJECTIF 3

### PRÉSERVER ET VALORISER LES QUALITÉS PATRIMONIALES BATIES

- ✓ Traiter les espaces publics, et valoriser les qualités patrimoniales bâties du village et du hameau de Saint-Martin de Sossenac. Préserver et valoriser les typologies et les particularités du patrimoine bâti.
- ✓ Conserver l'identité et le caractère du village médiéval notamment par la mise en valeur des espaces publics situés autour de la circulade.
- ✓ Requalifier et traiter de manière plus qualitative les entrées de ville.
- ✓ Préserver les éléments identitaires du centre ancien, en particulier la silhouette du village et les jardins qui prolongent la circulade.
- ✓ Promouvoir une cohérence architecturale globale permettant d'éviter l'effet d'addition d'écritures architecturales disjointes. Garantir une cohérence architecturale d'ensemble tout en laissant une place à l'innovation.
- ✓ Poursuivre le travail engagé depuis de nombreuses années sur le positionnement de la ville en termes d'image mais surtout de qualité de vie. Décliner ce fil rouge sur l'ensemble des aménagements réalisés (espaces publics, constructions, projets routiers...).
- ✓ Préserver les éléments de petit patrimoine.
- ✓ Repérer et protéger les principaux éléments de patrimoine au titre de l'article L.151.19 du Code de l'Urbanisme.
- ✓ Engager une réflexion sur l'évolution des Périmètres de protection aux abords des éléments inscrits aux Monuments Historiques. (tour et ancien château).

# **O**RIENTATION 5

**PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET  
PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**



# ORIENTATION 5 – PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

## OBJECTIF 1

### PROMOUVOIR UN URBANISME PLUS DURABLE ET MIEUX ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ✓ Limiter l'étalement urbain, et anticiper les effets du changement climatique dans les projets urbains. Appliquer les principes du bioclimatisme.
- ✓ Prévoir une rénovation énergétique des bâtiments communaux. Accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans les équipements et services publics afin de relever le défi de la transition écologique et de la sobriété énergétique.
- ✓ Engager une réflexion sur l'implantation de projets photovoltaïques sur les zones d'accélération retenues par la commune.
- ✓ Encourager le recours aux énergies renouvelables sur les espaces bâtis dans la mesure où il est compatible avec la préservation du cadre urbain, paysager et environnemental.
- ✓ Créer de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

## OBJECTIF 2

### PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES

- ✓ Préserver les réservoirs de biodiversité, la mosaïque de milieux forestiers, ouverts, humides, support de la trame verte et bleue communale.
- ✓ Préserver des éléments arborés en milieux urbains et agricoles (haies, alignements d'arbres, bosquets), supports des continuités écologiques. Préserver la dominante végétale des espaces urbains.
- ✓ Encourager une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, afin de favoriser la biodiversité agricole.
- ✓ Préserver le réseau hydrographique et ses milieux annexes (ripisylves et zones humides : plan d'eau de Montuzargues, ripisylve du Crieulon, le Vidourle et ses affluents, mare de Vibrac...), support de la trame bleue, et améliorer la qualité des cours d'eau (ruisseau de Crieulon...).
- ✓ Assurer la protection de la ressource en eau (quantitative et qualitative). Limiter les pressions de prélèvements et de rejets sur les ressources en eau, superficielles et souterraines par un aménagement urbain raisonné. Favoriser la récupération des eaux de pluie.
- ✓ Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles déjà présentes.
- ✓ Poursuivre la modernisation du parc d'éclairage public et adapter l'éclairage nocturne des futurs aménagements afin de limiter la pollution lumineuse qui impacte la faune et la biodiversité en général.

# ORIENTATION 5 – PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

## OBJECTIF 3

### PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

- ✓ Protéger les personnes et les biens contre l'ensemble des risques naturels et technologiques, et prendre en compte les secteurs à risques identifiés dans le PLU.
- ✓ Réduire le risque de ruissellement et limiter l'imperméabilisation des sols; Mettre en place d'une gestion des eaux pluviales efficace dans les nouveaux aménagements.
- ✓ Prendre en compte les risques feux de forêt et inondation et interdire l'urbanisation dans les secteurs fortement exposés.
- ✓ Prendre en compte les risques sanitaires et environnementaux liés à la présence d'anciennes exploitations minières au Nord de la commune.

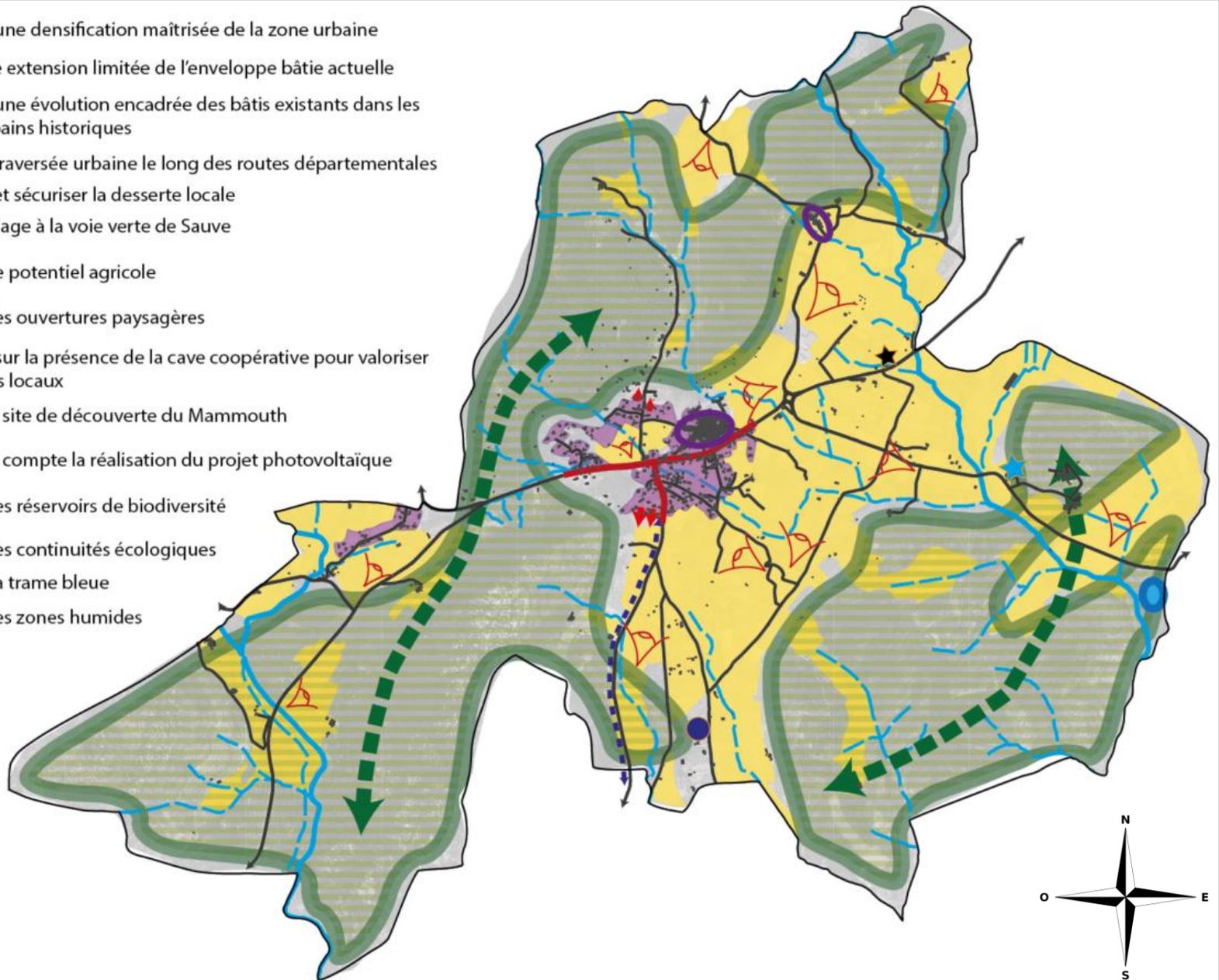
## OBJECTIF 4

### LIMITER LES NUISANCES ET POLLUTIONS

- ✓ Prévoir un développement communal cohérent avec la capacité des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et adapté aux capacités financières de la commune.
- ✓ Réhabiliter les réseaux d'eau et d'assainissement les plus anciens.
- ✓ Poursuivre la modernisation et la sécurisation du réseau d'eau potable.
- ✓ Maintenir une collecte et un traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire.
- ✓ Poursuivre les efforts déjà engagés pour réduire l'usage de la voiture individuelle afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Encourager les modes de déplacements doux, les transports collectifs et le covoiturage, favoriser de nouvelles pratiques liées à la multimodalité.
- ✓ Préserver la commune en zone calme afin de maintenir une bonne qualité de vie.

# CARTE D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Permettre une densification maîtrisée de la zone urbaine
- Prévoir une extension limitée de l'enveloppe bâtie actuelle
- Permettre une évolution encadrée des bâtis existants dans les noyaux urbains historiques
- Apaiser la traversée urbaine le long des routes départementales
- Améliorer et sécuriser la desserte locale
- Relier le village à la voie verte de Sauve
- Préserver le potentiel agricole
- Préserver les ouvertures paysagères
- S'appuyer sur la présence de la cave coopérative pour valoriser les produits locaux
- Valoriser le site de découverte du Mammouth
- Prendre en compte la réalisation du projet photovoltaïque
- Préserver les réservoirs de biodiversité
- Préserver les continuités écologiques
- Préserver la trame bleue
- Préserver les zones humides



# CARTE D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES – SECTEUR VILLAGE

